



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Developpement des regions

Question écrite n° 46900

### Texte de la question

M. Francois d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les desastreuses consequences economiques, pour la region de Bayeux, de n'etre classée ni zone de conversion, ni pole d'industrialisation defavorise, et donc de ne pouvoir benefier d'aides par les pouvoirs publics. Pourtant, en 1993, le ministre charge du dossier du zonage europeen avait fait savoir que les propositions de la France aupres des instances europeennes retenaient Bayeux, et les zones alentour, en zone d'objectif 2. In fine, tel n'a pas ete le cas. En consequence, nonobstant la volonte des populations de prendre leur avenir en main, et parce qu'eloignee de tout pole d'activite, la region de Bayeux connait une evolution dramatique en matiere d'implantation d'entreprises et en matiere d'emploi. Sa notoriété touristique ne suffit pas, et de loin, pour permettre une croissance economique porteuse d'avenir. Alors meme que certaines entreprises pourraient s'installer sur les terrains disponibles autour de l'agglomeration, elles preferent - et comment leur en faire grief, puisque des aides leur sont octroyees - s'implanter ailleurs, sur le bassin caennais notamment. Le zonage europeen tel que decide alors par Bruxelles s'avere etre un frein au developpement, puisque l'objectif 2, octroye a Caen et a son bassin d'emploi, constitue une barriere redhibitoire au prejudice de l'agglomeration de Bayeux. Il lui demande de lui faire connaitre les decisions a prendre par les pouvoirs publics, afin de pallier les consequences ci-avant evoquees.

### Données clés

**Auteur :** [M. d'Harcourt François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46900

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire, ville et intégration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 janvier 1997, page 16